

**MAIRIE DE L E V E N S**  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité - Fraternité**  
**Département des Alpes-Maritimes**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 31 mars 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

\*\*\*\*\*

**06 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES**

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22, L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président ou de son représentant, de cinq membres titulaires du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** qu'il convient également d'élire avec les cinq titulaires, cinq suppléants ;

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

**Considérant** qu'en fonction du nombre de sièges obtenus par chaque liste, les titulaires désignés seront les conseillers figurant en tête de liste, et les suppléants les conseillers figurant immédiatement après le dernier conseiller retenu comme titulaire ;

**Considérant** les candidatures de M. Nicolas BRAQUET, Mme Monique DEGRANDI, M. Georges REVERTE, Mme Danièle TACCONI, M. David KOREN en tant que membres titulaires et de M. Roger MAJDALANI, Mme Ghislaine BICINI, Mme Jeanne PLANEL, M. Gérard MARIGNANE, M. Robert TOMBAKDJIAN en tant que membres suppléants ;

**Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée,**

**Le Conseil municipal désigne les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

**Membres titulaires :**

M. Nicolas BRAQUET  
Mme Monique DEGRANDI  
M. Georges REVERTE  
Mme Danièle TACCONI  
M. David KOREN

**Membres suppléants :**

M. Roger MAJDALANI  
Mme Ghislaine BICINI  
Mme Jeanne PLANEL  
M. Gérard MARIGNANE  
M. Robert TOMBAKDJIAN

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Antoine VERAN.

